



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 101638

Texte de la question

Mme Marine Brenier attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, sur la question de l'emploi des jeunes. La jeunesse devait être la priorité du président de la République, citée parmi les 60 propositions de son programme de 2012. Cependant, les mesures de fortune coûteuses appliquées au marché de l'emploi des jeunes depuis le début du quinquennat du président sortant n'ont pas brillé par leur efficacité. Cette année encore, l'emploi des jeunes de moins de 25 ans n'a connu aucun sursaut. Au troisième trimestre 2016 ce sont 25,7 % des jeunes de moins de 25 ans qui sont en situation de chômage. Par ailleurs, le taux d'emploi de ces jeunes, à la même date, est de 27,5 %, alors qu'il est de 45 % en Allemagne et de 35 % pour l'ensemble de l'Union européenne. Enfin, 40 % des diplômés d'un deuxième cycle ne sont toujours pas en poste une année après l'obtention de leur diplôme. Si la courbe du chômage s'inverse - ne serait-ce qu'artificiellement -, ce n'est que parce que le marché de l'emploi est sous perfusion permanente d'aides publiques. L'action de ce quinquennat, qui contribue au maintien d'une cohorte de jeunes « décrocheurs » sans leur apporter de solutions concrètes et pérennes, coûte à la France près d'un point de son produit intérieur brut, selon l'étude de l'OCDE parue en octobre 2016. Ainsi, c'est un effort de plus de 10,5 milliards d'euros qui est demandé aux Français pour mener cette politique inefficace en faveur de l'emploi des jeunes, et dont les résultats sont jugés « décevants » par le juge financier. En effet, la Cour des comptes s'est alarmée, en décembre 2015, du fait que « le cumul des dispositifs et des initiatives engagées ne paraît ni efficace ni soutenable pour les finances publiques ». Le constat est sans appel : contrairement aux promesses de François Hollande, dans son programme de 2012, les jeunes ne vivent pas mieux aujourd'hui et, malheureusement, ne vivront toujours pas mieux à l'issue de cette législature ! Pour cela il faut mettre en œuvre les réformes structurelles qui s'imposent pour mettre un terme à « l'échec du système français [...] lié à la faible intégration des professionnels dans le système de formation », selon l'Institut de recherches économiques et fiscales (IREF). À l'image des actions entreprises par la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, il est nécessaire d'engager des réformes structurelles au niveau de la formation, et plus particulièrement de l'apprentissage afin d'en faire une voie d'excellence. Cela mettra fin à un paradoxe aberrant, à savoir le chômage de masse chez nos jeunes d'une part, et les 200 000 emplois non pourvus d'autre part. Aussi, elle lui demande quelles réformes structurelles le Gouvernement entend mettre en œuvre dans les six mois qui lui sont impartis afin de favoriser réellement l'emploi des jeunes.

Données clés

Auteur : [Mme Marine Brenier](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101638

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 décembre 2016](#), page 10650

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)